

Office municipal d'habitation Saint-Siméon

Mesures essentielles

Pandémie COVID-19

17 mars 2020

À la suite des différentes mesures de prévention prises à travers la province afin de réduire le plus possible la propagation du COVID-19, voici les mesures essentielles à prendre pour participer activement au ralentissement de la propagation du virus COVID-19. Ces directives respectent également les directives émises par la Société d'habitation du Québec.

Mesures essentielles :

- Lavage fréquent des mains pendant 20 secondes avec eau et savon
- Utilisation d'un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observation des règles d'hygiène lorsque vous tousssez ou éternuez :
 - Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
 - Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Abstention du contact direct pour les salutations, comme les poignées de main
- Réduction des interventions interpersonnelles au minimum
- Interdiction de rassemblement dans la salle communautaire (activités, réunions, etc) Les rencontres du conseil d'administration se feront par conférence téléphonique.
- Limitation temporaire aux réparations urgentes
- Suspension temporaire des offres et visites de logement dans le cas de logements vacants
- Intensification des activités de désinfection et de salubrité dans les aires communes (poignées de portes, rampes, portes et murs d'ascenseur, boîtes postales)
- Communication avec la direction si vous présentez des symptômes : fièvre, toux et difficulté respiratoire)

Nous souhaitons offrir un milieu sécuritaire à tous nos locataires de là l'importance de respecter rigoureusement ces mesures pour ralentir la propagation du virus COVID-19.

Odette Poirier, *directrice*